

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
régionale de Comté de Bécancour (Service Incendie)**

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du Conseil de la Municipalité régionale de Comté de Bécancour (incendie), **séance du 16 juin 2021**, tenue par visioconférence et sans public à **19h30** sous la présidence de M. Mario Lyonnais, préfet de la MRC de Bécancour et maire de Sainte-Françoise, à laquelle sont représentées les municipalités suivantes :

Deschailons-sur-Saint-Laurent	M. Christian Baril, maire
Fortierville	Mme Julie Pressé, mairesse
Lemieux	M. Jean-Louis Bélisle, maire
Manseau	M. Guy St-Pierre, maire
Parisville	M. Maurice Grimard, maire
Saint-Pierre-les-Becquets	M. Éric Dupont, maire
Sainte-Cécile-de-Lévrard	M. Simon Brunelle, maire
Sainte-Marie-de-Blandford	Mme Ginette Deshaies, mairesse
Sainte-Sophie-de-Lévrard	M. Jean-Guy Beaudet, maire
Saint-Sylvère	M. Adrien Pellerin, maire

**et tous formant quorum**

**N'est pas représentée :**  
Sainte-Françoise

**Assistent également à cette séance :**

M. Daniel Béliveau, directeur général et secrétaire-trésorier  
M. Sébastien Demers, directeur incendie par intérim  
M. Guy Lemieux, préventionniste  
Mme Élisabeth Bélanger, secrétaire-comptable

**1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

M. Mario Lyonnais souhaite la bienvenue à tous et Mme Elisabeth Bélanger prend les présences.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance débute à 19h30 et est enregistrée.

**3. SÉANCE SANS PUBLIC ET VISIOCONFÉRENCE**

**RÉSOLUTION # 2021-06-134**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que cet état d'urgence a été prolongé successivement par les décrets # 222-2020, # 388-2020, # 418-2020, # 460-2020, # 478-2020, # 483-2020, # 501-2020, # 509-2020, # 531-2020, # 544-2020, # 572-2020, # 593-2020, # 630-2020, # 667-2020, # 690-2020, # 717-2020, # 807-2020, # 811-2020, # 814-2020, # 815-2020, # 818-2020, # 845-2020, # 895-2020, # 917-2020, # 925-2020, # 948-2020, # 965-2020, # 1000-2020, # 1023-2020, # 1051-2020, # 1094-2020, # 1113-2020, # 1150-2020, # 1168-2020, # 1210-2020, # 1242-2020, # 1308-2020, # 1351-2020, # 1418-2020, # 1420-2020, # 1-2021, # 3-2021, # 31-2021, # 59-2021, # 89-2021, # 102-2021, # 124-2021, # 141-2021, # 176-2021, # 204-2021, # 243-2021, # 291-2021, # 489-2021, # 525-2021, # 555-2021, # 570-2021, # 596-2021, # 623-2021, # 660-2021, # 679-2021, # 699-2021, # 735-2021, # 740-2021 et # 782-2021 jusqu'au 18 juin 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permettait au conseil de siéger à huis clos et qui autorisait les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QUE cet arrêté a été modifié par l'arrêté 2020-029 (26 avril 2020) et qu'il se lit maintenant comme suit :

*QUE toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;*

*QUE lorsqu'un vote secret est requis, celui-ci puisse être tenu par tout moyen de communication convenu par toutes les personnes ayant droit de vote ou, à défaut, par tout moyen permettant, à la fois, de recueillir les votes de façon à ce qu'ils puissent être vérifiés subséquemment et de préserver le caractère secret du vote;*

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et du personnel requis, que la présente séance soit tenue sans public (plutôt qu'à huis clos) et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
régionale de Comté de Bécancour (Service Incendie)**

CONSIDÉRANT QUE ce nouvel arrêté oblige la publication d'un verbatim, de l'enregistrement audio, ou de l'enregistrement vidéo des délibérations;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil accepte que la présente séance soit tenue sans public et que les membres du conseil et le personnel requis puissent y participer par voie de visioconférence.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'enregistrement de la visioconférence soit déposé sur le site Internet de la MRC pour la période d'urgence sanitaire.

**ADOPTÉE**

**4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après l'ouverture de la séance, on procède à la lecture du projet d'ordre du jour.  
Le point suivant est à ajouter :

12.1 Réunion de travail incendie

**RÉSOLUTION # 2021-06-135**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit accepté ou tel que modifié en laissant l'item AFFAIRES NOUVELLES ouvert.

**ADOPTÉE**

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. SÉANCE SANS PUBLIC ET VISIOCONFÉRENCE
4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 21 AVRIL 2021
6. CORRESPONDANCE
7. FINANCES – SSIRMRCB
  - 7.1 Liste des encaissements et déboursés
  - 7.2 Listes des comptes à payer
  - 7.3 Suivi du budget au 31 mai 2021
8. RAPPORT DU PRÉVENTIONNISTE
  - 8.1 Conclusion de la Marche pour les Grands Brûlés
  - 8.2 Prévention résidentielle
  - 8.3 Activités estivales 2021
9. RAPPORT DU DIRECTEUR PAR INTÉRIM
  - 9.1 Suivi des interventions
  - 9.2 Résiliation du bail avec Sébastien Demers pour répéteur de communications
  - 9.3 Travaux et détours sur routes
  - 9.4 Lettre de M. Terry Martin pour entente de paiements
  - 9.5 Coffre de rangement pour côte à côte
10. SÉCURITÉ CIVILE
11. RESSOURCES HUMAINES
  - 11.1 Embauche candidat
12. AFFAIRES NOUVELLES
  - 12.1 Réunion de travail incendie
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 21 AVRIL 2021**

**RÉSOLUTION # 2021-06-136**

SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le procès-verbal de la séance du 21 avril 2021 soit accepté tel quel avec dispense de lecture.

**ADOPTÉE**

**6. CORRESPONDANCE**

2021-05-21. CIUSSS MCQ. Constat de décès à distance.

M. Maurice Grimard demande des précisions concernant le constat de décès à distance. M. Sébastien Demers explique que, cela se fait déjà ailleurs, et que, ce sont les ambulanciers qui seront responsables d'appliquer le protocole établi. Le but est d'alléger le temps de travail en milieu hospitalier lors d'un décès. Le SSIRMRCB n'aura pas à faire ce constat.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
régionale de Comté de Bécancour (*Service Incendie*)**

**7. FINANCES – SSIRMRCB**

**7.1 Liste des encaissements et déboursés**

Les encaissements pour la période du 15 avril au 9 juin 2021 s'élèvent à 159 814,47\$ (vêtement pompiers, rapports assurances, TPS\_TVQ, quotes-parts, fin mandat sécurité civile, travaux municipaux).

Les déboursés pour la même période s'élèvent à 158 503,00 \$ (salaires, téléphone, DAS, location pagettes, application cellulaire, essence, entretien et réparation camions, frais de déplacements, achats de pièces, papeterie, repas pompiers, équipement bureau, REER, service internet, logiciel CITAM, sécurité civile, programmation système de communications).

**7.2 Listes des comptes à payer**

**RÉSOLUTION # 2021-06-137**

CONSIDÉRANT le règlement no.335 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT les explications reçues;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy St-Pierre

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER d'autoriser le secrétaire-trésorier et/ou directeur incendie à effectuer le paiement des factures dues au 16 juin 2021, ainsi qu'il suit :

DATE	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
2021-06-16	Matériaux Fortierville	Laveuse à pression pour caserne 7	1 459.03 \$
<b>Total</b>			<b>1 459.03 \$</b>

**ADOPTÉE**

**7.3 Suivi du budget au 31 mai 2021**

Le budget est épuisé à 45% et il est représentatif des prévisions.

**8. RAPPORT DU PRÉVENTIONNISTE**

**8.1 Conclusion de la Marche pour les Grands Brûlés**

M. Lemieux remercie les maires de leur présence durant la marche et des contributions financière des 11 municipalités à la levée de fond.

Ce sont 30 marcheurs qui ont relevé le défi et la somme de 20 093\$ a été remise à la Fondation des pompiers pour les grands brûlés. Il y eu une belle visibilité du SSIRMRCB : ATPIQ, ACSIQ, Noovo, Courrier Sud, Nouvelliste, Québec Municipal. Un reportage sera aussi fait sur Mme Caroline Geoffroy (grande brûlée, citoyenne de Deschailions et belle-sœur de M. Lemieux) qui subit des traitements au laser pour ses cicatrices.

**RÉSOLUTION #2021-06-138**

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires félicite le travail de M. Guy Lemieux pour la mise en place du défi des pompiers et la levée de fond pour la Fondation des pompiers pour les grands brûlés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires félicite également la participation des pompiers à cette marche à relais sur tout le territoire du SSIRMRCB;

CONSIDÉRANT QUE le défi a permis de remettre à la Fondation un montant de 20 093\$;

CONSIDÉRANT QUE le défi a remporté 2 prix soit : Équipe ayant amassée le plus de fond et le défi le plus original;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'adresser des félicitations à l'équipe du SSIRMRCB et à M. Guy Lemieux pour le succès de ce défi et de la levée de fond pour la Fondation des pompiers pour les grands brûlés.

**ADOPTÉE**

**8.2 Prévention résidentielle**

Il y a 4 candidats qui feront de la prévention cet été à Manseau et à St-Sylvere. Il s'agit de : Alex Blanchette (Lemieux), Francois Tousignant (St-Pierre Les Becquets), Virginie Demers (Ste-Sophie de Lévrard), Pierre-Luc Paris (Ste-Françoise).

Il y aura 2 camions incendie sur le territoire et la prévention débute à Manseau. M. Lyonnais demande si cela sera plus rapide avec 4 pompiers pour la prévention. M. Lemieux répond que

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
régionale de Comté de Bécancour (Service Incendie)**

le SSIRMRCB a très peu de données pour la municipalité de St-Sylvère (numéro de téléphone, courriel, etc.) donc, il prévoit que ce sera plus long pour cette municipalité. Les mesures sanitaires sont toujours en place également, désinfection camion, nettoyage des mains, masque.

### **8.3 Activités estivales 2021**

Avec le déconfinement, certaines activités peuvent reprendre en présence. Il y a une activité scolaire de prévue à l'école La Nacelle de St-Pierre Les Becquets. Les camps de jour de différentes municipalités ont contacté M. Lemieux pour des activités cet été. Des mesures sanitaires sont en place pour respecter les consignes.

Le Camp 911 se fera et il aura lieu à Deschaillons du 12 au 16 juillet. Présentement, il reste 2 places sur les 10 de disponibles. Étant donné que les régions passeront toutes au palier vert, M. Lemieux demande si on peut accepter des jeunes de d'autres régions ?

M. Lyonnais dit que, si c'est possible d'attendre à la dernière minute afin de voir si toutes les places seront comblées par des jeunes de la MRC et s'il reste des places, ce sera possible de prendre des candidats de l'extérieur.

## **9. RAPPORT DU DIRECTEUR PAR INTÉRIM**

### **9.1 Suivi des interventions**

M. Demers présente la liste des interventions survenues entre le 15 avril et le 9 juin 2021.

#### **Intervention #35. Feu de forêt**

M. Demers dit que les pompiers ont travaillé très fort sur ce feu et qu'il y a eu énormément de boyaux incendie de déployés. 35 pompiers du SSIRMRCB étaient présent et environ 15 pompiers de l'entraide. Un remboursement de la SOPFEU de 10 000\$ est attendu.

Mme Julie Pressé dit que les pompiers venus en entraide ont commenté le travail professionnel de M. Demers dans la gestion de ce feu.

M. Guy St-Pierre demande si c'est au SSIRMRCB à faire le rapport d'intervention des services incendie qui viennent en entraide. M. Demers répond que non, chaque service incendie produit son rapport peu importe le lieu de l'événement.

### **9.2 Résiliation du bail avec Sébastien Demers pour répéteur de communications**

#### **RÉSOLUTION #2021-06-139**

CONSIDÉRANT QU'avec les modifications du système de communication, il n'est plus nécessaire d'avoir un répéteur entre Manseau et Ste-Sophie de Lévrard;

CONSIDÉRANT QUE l'appareil était chez M. Sébastien Demers et qu'un bail est en vigueur;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Maurice Grimard

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER de résilier le bail de location du répéteur entre le SSIRMRCB et Monsieur Sébastien Demers.

**ADOPTÉE**

### **9.3 Travaux et détours sur routes**

M. Demers informe le conseil des maires qu'il y a plusieurs entraves routières présentement et d'autres à prévoir pour l'été.

La route 226 est fermée à Ste-Sophie de Lévrard jusqu'à l'automne. La route 263 sera fermée cet été pour remplacement d'un pont.

Les délais occasionnés par les détours sont majeurs pour répondre dans le secteur de Ste-Marie de Blandford. Pour cette raison, il a installé son bureau de travail à la caserne de Ste-Sophie de Lévrard et il a interpellé les voisins en entraide pour les informer de la situation. De plus, la prévention résidentielle sera concentrée à St-Sylvère durant la période de travaux.

Les pompiers sont avisés de ne pas hésiter à demander l'entraide de Gentilly et Ste-Gertrude. Le service incendie de St-Louis de Blandford sera également plus long à intervenir en raison de la fermeture du viaduc de l'autoroute 20 pour la route 263.

M. Brunelle informe que la municipalité de Ste-Cécile de Lévrard fera aussi des travaux majeurs dans le rang Ste-Cécile et le Rang 3.

M. Demers dit que le service incendie va s'ajuster en conséquence.

### **9.4 Lettre de M. Terry Martin pour entente de paiements**

M. Terry Martin a acheminé une lettre au conseil des maires afin d'offrir une entente de paiement de 100\$ par mois pour régler la facture pour le feu de véhicule.

M. Demers a discuté avec l'avocat qui a recommandé de faire une lettre stipulant que, si M. Martin ne respecte pas un paiement, la somme totale lui sera réclamée. M. Demers demande au conseil des maires si l'entente est acceptée ou non.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
régionale de Comté de Bécancour (Service Incendie)**

Après discussions, il sera demandé à M. Terry Martin de payer la facture en totalité.

**Résolution #2021-06-140**

CONSIDÉRANT QUE M. Terry Martin a une facture à régler au SSIRMRCB pour un feu de véhicule;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de M. Terry Martin est de payer des mensualités de 100\$;

CONSIDÉRANT QUE la facture est de 4 469.81\$ et que les paiements s'échelonnaient sur une période de 44 mois;

CONSIDÉRANT QU'il est demandé que les procédures avec l'avocat se poursuive si M. Terry Martin ne règle pas la totalité de la facture;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Adrien Pellerin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABLES À VOTER de refuser l'offre de M. Terry Martin et qu'il paye la totalité de la facture.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABLES À VOTER que les procédures légales se poursuivent si M. Terry Martin ne règle pas la facture.

**ADOPTÉE**

**9.5 Coffre de rangement pour côte à côte**

**Résolution #2021-06-141**

CONSIDÉRANT QUE les officiers ont établis qu'un coffre de rangement pour la remorque du côte à côte serait nécessaire;

CONSIDÉRANT QU'UN coffre de rangement coûte environ 530\$ plus taxes;

SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABLES À VOTER QUE M. Sébastien Demers soit autorisé à faire l'achat d'un coffre de rangement pour la remorque du côte à côte.

**ADOPTÉE**

**10. SÉCURITÉ CIVILE**

M. Sébastien Demers résume les grandes lignes du système d'alerte de masse qui a été acheté par les municipalités avec une partie de la subvention en sécurité civile. Trois formations ont été données aux membres de l'OMSC (organisation municipale en sécurité civile) afin de pouvoir se servir efficacement du système.

Plusieurs questions sont posées par les maires pour mieux comprendre toutes les possibilités du logiciel.

M. Demers a intégré, dans le système, toutes les coordonnées des citoyens que les municipalités possédaient en plus de celles du SSIRMRCB. Cette base de données permet de rejoindre les gens en temps réel, par SMS, téléphone et courriel. Il reste plusieurs coordonnées à intégrer et une campagne de publicité sera lancée en août pour sensibiliser les gens à aller s'inscrire.

C'est un outil très performant et la formation a été grandement appréciée par les directions générales.

Certains élus aimeraient avoir la possibilité de suivre une formation pour être capable de s'en servir au besoin.

M. Demers va contacter la compagnie afin de voir les possibilités. Il informe également que le service d'alerte est disponible, par téléphone, 24 heures par jour, 7 jours sur 7 pour déclencher une alerte à la demande de la municipalité pour une centaine de dollars.

**11. RESSOURCES HUMAINES**

**11.1 Embauche candidat**

**Résolution #2021-06-142**

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande l'embauche du candidat suivant : Eric Paris (18 ans) de Ste-Françoise;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Simon Brunelle

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABLES À VOTER DE procéder à l'embauche du candidat susnommé à titre de pompier tel que recommandé par le comité des ressources humaines du SSIRMRCB.

**ADOPTÉE**

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
régionale de Comté de Bécancour (*Service Incendie*)**

**12. AFFAIRES NOUVELLES**

**12.1 Réunion de travail incendie**

Le conseil des maires incendie se rencontrera pour une réunion de travail le 29 juin 2021 à 19h30 pour discuter de l'intérim à la direction du SSIRMRCB.

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Mario Lyonnais offre ses sympathies à M. Simon Brunelle suite au décès de son frère.

**14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION # 2021-06-143**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Bélisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la présente séance soit levée (20h56).

**ADOPTÉE**

---

Mario Lyonnais  
Préfet

---

Daniel Béliveau  
Directeur général et secrétaire-trésorier